



# Commune de Barbuise

**Heures d'ouverture au public**  
 Lundi : 17h00 – 18h30  
 Mercredi : 13h30 – 18h30  
 Samedi : 09h30 – 11h30

Lundi 08 mars 2020



# Infos...

N° 198

## Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 06 mars 2020.

**Présents :** Mr BOYER Alain, Mr DHENIN Florian, Mr GRANGÉ Sylvain, Mme COLSON Bénédicte, Mr VOISEMBERT Yvon, Mme ROMEI Corinne, Mr FELICE Dany, Mr MARTHELEUR Arnaud,

**Excusés :** Mr ROUX Jean-Christophe, Mr COSTA Charles, Mr LIARD Philippe. **Absent :** Néant

**Pouvoir :** Mr LIARD Philippe à Mr MARTHELEUR Arnaud .

**Secrétaire de séance :** Mme COLSON Bénédicte.

### 1 Approbation du compte rendu de la séance du 29 novembre 2019 (20-03-01) :

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le compte rendu de la précédente réunion en date du 29 novembre 2019.

### 2-Approbation du compte de gestion 2019 (20-03-02) :

Le compte de gestion 2019 de la commune de Barbuise, établi par le comptable de la collectivité, présentant des résultats parfaitement identiques à ceux du compte administratif, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, vote le compte de gestion 2018 et donne quitus de leur gestion à Monsieur le receveur municipal de la trésorerie de Nogent / seine.

### 3 -Approbation du compte administratif 2019 (20-03-03) :

Le maire présente à l'assemblée le compte administratif 2019, qui reprend tant en investissement, qu'en fonctionnement, les dépenses et les recettes de l'année précédente. Ce compte administratif se résume ainsi :

<b>Compte administratif 2019 : dépenses de fonctionnement, par chapitres</b>				
Chap.	Libellé chapitre	Réalisations 2018	Budget 2019	Dépenses 2019
2	Déficit d'investissement reporté		0	-
11	Charges à caractère général	70 333,29	99 150,00	72 665,74
12	Charges de personnel	93 156,01	101 190,00	96 816,83
14	Atténuation de produits	16 962,00	21 801,00	16 962,00
65	Autres charges de gestion courante	31 501,37	37 650,00	33 647,02
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>211 952,67</b>	<b>259 791,00</b>	<b>220 091,59</b>
66	Charges financières	3 631,96	3 600,00	3 164,79
67	Charges exceptionnelles	75,29	450,00	-
22	Dépenses imprévues	-	1 500,00	-
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>215 659,92</b>	<b>265 341,00</b>	<b>223 256,38</b>
23	Virement vers la section d'investissement	-	42 843,05	-
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 542,00	3 500,00	1 542,00
<b>Total des prélèvements au profit de la section d'investissement</b>		<b>5 542,00</b>	<b>46 343,05</b>	<b>1 542,00</b>
<b>Récapitulatif dépenses de fonctionnement</b>		<b>221 201,92</b>	<b>311 684,05</b>	<b>224 798,38</b>

### **Budget primitif 2018 : Recettes de fonctionnement : Tableau par chapitres**

chap.	Libellé chapitre	Real. 2018.	Budget 2019	Réalisations 2019
OO2	Excédent de fonctionnement reporté	102 064,77	120 653,44	120 653,44
13	Atténuation de charges	-	2 000,00	4 294,86
70	Produits de gestion courante	19 318,54	21 550,00	22 140,60
73	Impôts locaux	161 990,51	161 188,00	166 925,10
74	Dotations subventions	74 376,81	63 939,00	74 701,31
75	Autres produits de gestion courante	12 483,78	12 300,00	12 682,14
<b>Total gestion des services</b>		<b>268 169,64</b>	<b>260 977,00</b>	<b>280 744,01</b>
76	Produits financiers	2,55		2,55
77	Produits exceptionnels	1 234,04		1 072,48
42	Opérations de transfert entre sections	3 600,00		
<b>Récapitulatif recettes exercice</b>		<b>273 006,23</b>	<b>260 977,00</b>	<b>281 819,04</b>
<b>Récapitulatif recettes avec excédent antérieurs</b>		<b>375 071,00</b>	<b>381 630,44</b>	<b>402 472,48</b>

<b>Compte administratif 2019 : Récapitulatif de la section de Fonctionnement</b>			
Dépenses et recettes	Réalisation 2018	Budget 2019	Réal 2019
<b>Recettes</b>	273 006,23	260 977,00	281 819,04
<b>Recettes + excédent reporté</b>	375 071,00	381 630,44	402 472,48
<b>Dépenses</b>	219 659,92	308 184,05	224 798,38
<b>Excédent global de clôture</b>	155 411,08	73 446,39	177 674,10
<b>Excédent de clôture de l'exercice</b>	53 346,31		57 020,66

### Investissement : compte adm. : Dépenses et recettes affectées aux opérations

Opérations		Prévisions	Réalisations	Restes à réal.	Suite
17005 Accessibilité 2eme tranche (école maternelle, cimetière, église)	Dépenses	60 520,00	43 187,43	17 332,57	A reporter en recettes pour un montant de 4746,00 €
	Recettes	6 780,31	-	6 780,31	
20015 Plan local d'urbanisme	Dépenses	6 680,00	-	6 680,00	Opération à reporter
	Recettes	-	-	-	
Plateaux surélevés Courtavant	Dépenses	19 700,00	14 226,00	5 474,00	A reporter en recettes pour un montant de 2900,00 €
	Recettes	3 036,00	-	3 036,00	
Toiture salle paroissiale	Dépenses	3 600,00	3 519,74	80,26	Opération achevée
	Recettes		-	-	
Changement fenêtres /mairie	Dépenses	3 300,00	3 229,20	70,80	Opération achevée
	Recettes	-	-	-	
Columbarium	Dépense	2 000,00	1 854,00	146,00	Opération achevée
	Recettes		-		
Renforcement électrification	Dépenses	5 200,00	-	5 200,00	A Reporter travaux réalisés non facturés
	Recettes		-	-	
Matériel bureautique	Dépenses	2 000,00	-	2 000,00	Opération annulée sur 2019
	Recettes		-	-	
jeu maternelle ou chalet pour jeux	Dépenses	4 000,00	-	4 000,00	Opération annulée sur 2019
	Recettes		-		
Horizon village : Mise à niveau des logiciels	Dépenses	2 200,00	2 161,55	38,45	
	Recettes		-	-	
<b>Total dépenses opérations</b>		<b>109 200,00</b>	<b>68 177,92</b>	<b>41 022,08</b>	
<b>Total recettes opérations</b>		<b>9 816,31</b>	<b>-</b>	<b>9 816,31</b>	

### Investissement : compte administratif 2019, dépenses non affectées aux opérations

Chap	Art.	Libelles	Prévisions	réalisations	restes
16		<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>10 500,00</b>	<b>10 485,33</b>	<b>14,67</b>
	1641	Emprunts remboursement capital	10 500,00	10 485,33	14,67
O40		<b>Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>1 216,00</b>		<b>1 216,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>120 916,00</b>	<b>78 663,25</b>	<b>42 252,75</b>
<b>D001 Report déficit résultat année N-1</b>			<b>-</b>		
<b>Total des dépenses d'investissement</b>			<b>120 916,00</b>	<b>78 663,25</b>	<b>42 252,75</b>

### Investissement : compte administratif 2019 : Recettes non affectées aux opérations

Chap/art.	Libelles	Prévisions	réalisations	restes
10	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>46 813,64</b>	<b>44 536,00</b>	<b>2 277,64</b>
10222	FCTVA	11 300,00	11 320,36	- 20,36
10223	TLE	2 298,00	-	2 298,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	33 215,64	33 215,64	-
<b>Total des opérations financières</b>		<b>46 813,64</b>	<b>44 536,00</b>	
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>56 629,95</b>	<b>44 536,00</b>	

21	Virement de la section de fonctionnement	42 843,05	-
40	Opérations d'ordre de transfert	3 500,00	1 542,00
21571	Matériel roulant	-	
28041582	Autres groupements -Bâtiments et installations		614,00
281531	Réseaux eau potable	928,00	928,00
281534	Eclairage public	2 572,00	
41	Opération patrimoniale	1 216,00	
<b>Total des prélèvements de la section de fonctionnement</b>		<b>46 343,05</b>	<b>1 542,00</b>
<b>Report excédent d'investissement</b>		<b>16 727,00</b>	<b>16 727,31</b>
<b>Total des recettes 2019 de l'exercice après report</b>		<b>120 916,00</b>	<b>62 805,31</b>

#### Récapitulatif de la section d'investissement au 31 décembre 2019

Section d'investissement 2019	Prévisions	Réalisations
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>120 916,00</b>	<b>78 663,25</b>
report déficit antérieur	-	-
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>120 916,00</b>	<b>78 663,25</b>
Recettes d'investissement +report	120 916,00	62 805,31
<b>Résultat au 31 décembre 2018</b>	<b>-</b>	<b>15 857,94</b>

#### Situation financière de la commune au 31 décembre 2019, après report des résultats antérieurs

	Prévisions	Réalisations
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>311 684,05</b>	<b>224 798,38</b>
Reprise déficit antérieurs	-	-
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>311 684,05</b>	<b>224 798,38</b>
Recettes de fonctionnement	260 977,00	281 819,04
Reprise des excédents antérieurs	120 653,44	120 653,44
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>381 630,44</b>	<b>402 472,48</b>
<b>Résultat de la section de fonct au 31 décembre 2019</b>	<b>69 946,39</b>	<b>177 674,10</b>
Dépenses 'investissement	120 916,00	78 663,25
Deficit d'investissement antérieurs	-	-
<b>Total des dépenses d'investissemnt</b>	<b>120 916,00</b>	<b>78 663,25</b>
Recettes d'investissement	104 189,00	46 078,00
Reprises des excédents antérieurs	16 727,00	16 727,31
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>120 916,00</b>	<b>62 805,31</b>
<b>Résultat de la section d'invest. au 31 déc.</b>	<b>-</b>	<b>15 857,94</b>
<b>Total des dépenses au 31 décembre 2019</b>	<b>432 600,05</b>	<b>303 461,63</b>
<b>Total des recettes au 31 décembre 2019</b>	<b>502 546,44</b>	<b>465 277,79</b>
<b>Situation au 31 décembre 2019</b>	<b>69 946,39</b>	<b>+ 161 816,16</b>

La présentation du compte administratif achevé, conformément au code des collectivités territoriales, le maire quitte la salle de réunion.

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DHENIN, maire-adjoint, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité de ses membres présents, le compte administratif 2019 tel que présenté ci-dessus.

#### 4-Affectation des résultats 2019 au budget primitif 2020 (20-03-04)

Le maire rappelle que le compte administratif 2019 présente les résultats suivants :

- **Section de Fonctionnement** : Excédent de clôture de : **177 674.10 €**
  - **Section d'investissement** : Solde d'exécution déficitaire de : **15 857.94 €**, Cette section comporte des restes à réaliser :
    - ◊ Restes à réaliser en recettes : 7 646.00 €
    - ◊ Restes à réaliser en dépenses : 11 880.00 €
- Soit un besoin de financement de **4 234.00 €**

Le conseil municipal, sur proposition du maire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents d'affecter les résultats constatés à fin 2018 comme suit :

- 157 582.16 € à la ligne 002 « excédent de fonctionnement reporté »
- 20 091.94 € à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »

Et confirme le report suivant :

- 15 857.94 € à la ligne 001 « déficit d'investissement reporté »

#### **5- Etat de la dette au 31 décembre 2019 (20-03-05) :**

Le maire présente la dette de la commune au 31 décembre 2019 conformément au tableau ci-dessous :

Années	Objet	Organisme	Durée en années	Taux	Dette à l'origine	Dette au 31/12/2019	Annuités		
							Capital	intérêts	TOTALES
2011 fin le 20/04/2026	Salle Polyva- lente	CRCA	15	3,72%	173 000,00	75 808,74	10 880,86	2 769,26	13 650,12
<b>TOTAUX</b>						<b>75 808,74</b>	<b>10 880,86</b>	<b>2 769,26</b>	<b>13 650,12</b>

Endettement : Eléments de comparaison entre Barbuise et les commune françaises de la même strate de population Barbuise population INSEE au 31 décembre 2019 : 473 habitants		
Montant de la dette par habitant	<b>Barbuise</b>	<b>160,27 €</b>
	Communes du département	591,00 €
	Communes de la Région	453,00 €
	Communes de France	525,00 €
Montant de l'annuité par habitant	<b>Barbuise</b>	<b>28,86 €</b>
	Communes du département	73,00 €
	Communes de la Région	76,00 €
	Communes de France	85,00 €
<i>Chiffres diffusés par les services du ministère des finances</i>		

Le maire précise qu'aucun emprunt nouveau n'a été contracté lors de ce mandat et que les travaux importants comme la réhabilitation de la rue Roger Jérôme à Soulaunoy (partie départementale), l'extension du cimetière, l'accessibilité de l'ensemble des bâtiments communaux recevant du public furent financés par nos fonds propres et les subventions de nos partenaires.

#### **6-Modification des statuts de la Communauté de Communes du Nogentais (20-03-06) :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte la modification statutaire de la Communauté de Communes du Nogentais exposée dans le délibération du Conseil Communautaire du 12 décembre 2019, consistant à inclure à l'article 2 la compétence 2.15 d'intérêt communautaire pour la gestion de la Maison France-Services.

#### **7-Convention avec le centre de gestion de la fonction territoriale de l'Aube pour l'Agent Chargé de la Fonction d'inspection ( A.C.F.I.) - ( 20-03-07) :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le convention « *Agent Chargé de Fonction d'Inspection* » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube et mandate son maire pour:

- Signer cette convention,
- Contacter cet organisme en tant que de besoin.

#### **8- Convention avec le centre de gestion de la fonction territoriale de l'Aube pour l'Assistant de prévention (20-03-08) :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le convention « *Assistant de prévention* » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube et mandate son maire pour:

- Signer cette convention,
- Contacter cet organisme en tant que de besoin.

#### **9- Convention avec le centre de gestion de la fonction territoriale de l'Aube pour le Conseil et Assistance en hygiène et sécurité du travail (20-03-09) :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le convention « *Conseil et Assistance en Hygiène et Sécurité au Travail* » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube et mandate son maire pour:

- Signer cette convention,
- Contacter cet organisme en tant que de besoin.

## **10-Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie de l' Aube (20-03-10) :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve les modifications statutaires du Syndicat d'Energie de l'Aube (S.D.E.A.) exposé dans le projet d'arrêté inter-préfectoral N° DCL2-BCCL2019344-0001 du 10 décembre 2019, portant sur :

- L'actualisation des statuts et extension des compétences en matière de transition énergétiques,
- la définition de son périmètre d'action.

## **11- Sécurité routière dans la traversée du hameau de Soulaunoy (20-03-11) :**

Le maire donne lecture d'un courrier de Mr et Mme Thiry de Soulaunoy qui attire l'attention des élus sur les dangers de la circulation routière dans la traversée du hameau en particulier pour sortir de sa propriété.

Le maire confirme les observations de Mr et Mme Thiry corroborées par d'autres témoignages d'habitants du village. Il précise que ce phénomène s'est amplifié depuis la réhabilitation de la chaussée et des trottoirs et considérablement accentué depuis la mise en place de la déviation, suite aux travaux sur la R.D. 951 dans la traversée de Villenaux la Grande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, mandate son maire pour contacter le S.L.A. de Nogent /Seine, dans le cadre de l'ATESAT afin que soit recherchée une solution efficace susceptible de protéger l'ensemble des usagers et des riverains.

Avec l'expression de mon dévouement,

Le maire  
Alain Boyer

